2008-2243
04-NOV-2009

AGRICOLE

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON)
N1H 8K1
519-821-3633

Contenu net : 10 kg 20 kg 25 kg

GROUPE	M	FONGICIDE

SOLAN MZ Fongicide ST pour pommes de terre
TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE
Pour supprimer la pourriture fusarienne du planton
POUDRE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : mancozèbe 16 %

N^{o} D'HOMOLOGATION 29377 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MISES EN GARDE

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas laisser le produit devenir mouillé ou être surchauffé durant l'entreposage puisque des changements chimiques qui altèrent l'efficacité du fongicide peuvent se produire et générer d'éventuelles vapeurs inflammables. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque anti-poussières, des lunettes à coques et des gants convenables lors du traitement ou de la manipulation des plantons traités. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Tout sac de semences traitées doit être étiqueté comme suit : « **TOXIQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX. Ces plantons ont été traités au mancozèbe pour supprimer la pourriture fusarienne. Ne pas utiliser comme nourriture humaine ou animale. »**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de Croplife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

À toute heure, 613-787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Vider tout le contenu dans l'équipement d'épandage. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Appliquer à raison de 500 g par 100 kg de plantons. Bien enduire de poudre la surface des plantons entiers ou coupés. Si les plantons traités sont coupés, faire une deuxième application pour protéger les surfaces de coupe. Planter dès que possible après le traitement. Cependant, si le semis est retardé au-delà de deux jours après le traitement, les plantons doivent être entreposés dans des caisses à claire-voie pour leur permettre de sécher complètement à l'air avant l'ensachage ou l'entreposage.

RESISTANCE MANAGEMENT

Gestion de la résistance, ***SOLAN MZ*** Fongicide ST pour pommes de terre, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ***SOLAN MZ*** Fongicide ST pour pommes de terre et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :
Dans la mesure du possible, alterner le ***SOLAN MZ*** Fongicide ST pour pommes de terre ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Norac Concepts au 613-841-2907 ou à www.noracconcepts.com.